

Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2020

**Claire Castanet est nommée coordonnatrice du Pôle commun à l'ACPR et à l'AMF à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020**

**Directrice des relations avec les épargnants et de leur protection à l'Autorité des marchés financiers, Claire Castanet succède à Nathalie Beaudemoulin Mouratille, directrice du contrôle des pratiques commerciales à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, comme coordonnatrice du Pôle commun Assurance Banque Epargne.**

Dominique Laboureix, secrétaire général de l'ACPR, et Benoît de Juvigny, secrétaire général de l'AMF, annoncent la nomination de Claire Castanet en tant que coordonnatrice du Pôle commun aux deux autorités en matière de veille et de contrôle des pratiques commerciales dans les secteurs de la banque, de l'assurance et de l'épargne, du 1<sup>er</sup> juillet 2020 jusqu'au 30 juin 2022. Depuis sa création en 2010, la coordination du Pôle commun est exercée alternativement par l'ACPR et l'AMF pour une durée de deux ans.

Les secrétaires généraux des deux autorités souhaitent remercier Nathalie Beaudemoulin Mouratille pour son implication et pour la très grande qualité de la coordination avec les équipes de l'AMF au cours des 24 derniers mois. Durant cette période, le site internet commun Assurance Banque Epargne Info Service (abe-infoservice.fr) a fortement augmenté son audience, le Pôle a intensifié ses actions de prévention des arnaques et les groupes de travail ont poursuivi leurs travaux sur les parcours numériques, les personnes âgées vulnérables, les pratiques d'auto-placement ainsi que les avoirs en déshérence en matière d'épargne retraite ou salariale.

Alors que le Pôle commun célèbre son dixième anniversaire, Claire Castanet assurera la coordination à un moment clé pour le secteur financier, dans un contexte de profondes mutations du paysage de l'épargne et d'incertitudes nées de la crise sanitaire du Covid-19.

*« La crise sanitaire a mis l'accent sur l'importance pour les clients du secteur financier et assurantiel d'un sujet déjà bien identifié : la prévention des arnaques financières, dans un contexte de généralisation accélérée des usages numériques. Par ailleurs, il nous faudra répondre à l'aspiration à une société et à une économie plus vertes et durables, en veillant à consolider la confiance des épargnants dans les produits d'investissement responsable »* souligne Claire Castanet.

Diplômée de l'ESCP Europe et titulaire d'un DEA en sciences de gestion de l'université Paris-Saclay, Claire Castanet a rejoint en 2002 la Commission des opérations de Bourse (COB), devenue l'Autorité des marchés financiers en 2003. Nommée directrice des ressources humaines en 2008, elle a pris la tête en octobre 2015 de la Direction des relations avec les épargnants et de leur protection (Drep).

Institué en 2010, le Pôle commun est un mécanisme de coordination des missions de veille et de contrôle des pratiques commerciales de l'ACPR et de l'AMF. Il cherche à identifier, le plus en amont possible, les principaux risques auxquels les clients pourraient être exposés et veille à ce que leurs intérêts soient toujours pris en compte par les professionnels. Il offre également un point d'entrée commun unique aux clients des secteurs bancaire, assurantiel et financier, constitué d'une plateforme téléphonique ainsi que d'un site Internet dédié : [www.abe-infoservice.fr](http://www.abe-infoservice.fr)

↗ Rapport d'activité 2019 du Pôle Assurance Banque Epargne (AMF - ACPR)

**À propos de l'AMF**

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, de fournir aux investisseurs une information adéquate et de veiller au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

**À propos de l'ACPR**

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général.

Visitez notre site : <https://acpr.banque-france.fr/>